VILLE DE ROYAN



ARRETE

PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION D'UNE TERRASSE AU FRONT DE MER A ROYAN

HT/ET A SG N° 07/0471

Le Maire de la Ville de ROYAN,

Vu le règlement d'occupation de l'espace du Front de Mer à ROYAN,

Vu la demande présentée par Madame IKHLEF Cynthia en date du 12 Avril 2007,

Considérant que Madame IKHLEF Cynthia est régulièrement immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Marennes sous le numéro n° 399 642 032,

Considérant que Madame IKHLEF Cynthia a justifié du fait qu'elle est titulaire d'un titre d'occupation d'un fonds privé sur le Front de Mer,

ARRETE

<u>ARTICLE 1</u>: Madame IKHLEF Cynthia est autorisée à occuper la terrasse sise Front de Mer au droit du n° 31 telle qu'elle figure en jaune sur le plan ci-annexé à l'usage exclusif de commerce suivant : prêt-à-porter, chaussures, lunettes de soleil, accessoires vestimentaires, sacs, maroquinerie, bijoux fantaisie, montres, livres et objets d'art (classe M5).

<u>ARTICLE 2</u>: La présente autorisation est délivrée pour une durée qui commencera à courir le 15 Avril 2007 pour se terminer le 25 Septembre 2007 moyennant une redevance de 3.526,40 € ainsi calculée : 95,00 €m².

<u>ARTICLE 3</u>: Madame IKHLEF Cynthia a remis ce jour une garantie de paiement de la redevance telle qu'elle est fixée à l'article 2.

<u>ARTICLE 4</u>: Madame IKHLEF Cynthia, cosignataire aux présentes, reconnaît avoir pris connaissance des dispositions réglementant l'espace du Front de Mer dont elle a reçu copie ce jour.

Aucune reconduction tacite ne sera accordée.

Fait à ROYAN, Le 17 Avril 2007

Lu et Approuvé, C. IKHLEF

Le Maire, H. LE GUEUT

Certifié exécutoire Compte tenu de l'accomplissement des formalités légales le 19 juin 2007